



**LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER**

FACTURE N° 5050505

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

N/REF : 12/05/2025 17H22 C:000032 I:30735
V/REF : 1010192
V/Email reçu le Lundi 12/05/2025 a 17H22

**SEMCODA
AGENCE BRESSE DOMBES
28 RUE DE LA GRENOUILLERE
CS 81050
01000 BOURG EN BRESSE**

V/REF.IMM. 0806
IMMEUBLE : LE CLOS DU ROY
630 GRANDE RUE
01240 LENT

Feillens, le 27 Mai 2025

Référence Marché: M_230717001-1

LOCALISATION : 630 GRANDE RUE - LENT - LOGT VACANT 2011 - ETAGE 1 (EX IVART)
CLES A L'AGENCE DE BOURG (28 RUE DE LA GRENOUILLERE BOURG)

MOTIF : INTERVENIR POUR REMPLACEMENT EVIER INOX 120X60
REPLACEMENT MEUBLE EVIER 3 PORTES 120X60
REFECTION D'UN JOINT SILICONE DE LA BAIGNOIRE
PL00001 - PL00007 - PL00010 - PL00033

Donneur d'ordre : Mme I FREDET - LANCIOLI

NATURE DE L'INTERVENTION :
Travaux de plomberie.

LE 20 MAI 2025 A 14H00
DEPOSE DES ELEMENTS

LE 22 MAI 2025 A 08H30
REPLACEMENT EVIER, MEUBLE SOUS EVIER ET REPRISE DE L'EVACUATION
REFECTION JOINT SILICONE EVIER
REFECTION DU JOINT SILICONE BAIGNOIRE

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).

Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.

Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).

Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).

Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5050505

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PL00001-Forfait déplacement	1	46,37	46,37
1,00	PL00007-FP 2 cuves+égout.120x60 nid abei	2	257,62	257,62
1,00	PL00010-FP 3 portes,long 120,traité hydr	2	257,62	257,62
1,00	PL00033-Réfection joint silicone	3	51,52	51,52
TOTAL H.T.				613,13
T.V.A. a 10,00%				61,31
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>674,44</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Juin 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN



Bon de Commande

N° : 1010192 du 12/05/2025

P-MUT

SEMCODA
AGENCE DE BOURG EN BRESSE
28, rue de la Grenouillère
CS 81050
01010 BOURG EN BRESSE CEDEX
Tel:04.74.22.83.27

SERVIMO BOURGOGNE SAS
550 ROUTE DE TERNANT

01570 FEILLENS

Immeuble collectif ☒
- 2 ans ☐
Fournitures seules ☐

Individuel ☐
Non Conventionné ☐

Travaux dits urgents ☐

Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 544126-FS2497

Téléphone : 03.85.20.30.60

Mail: bourgogne@servimo.fr

Référence de la Demande

Lieu d'intervention

630 Grande Rue
01240 LENT

MUTBAPP Mutations Travaux batis Partie privat.

4

00806-00001-00002-00011 H / Type 3 C / 01

Etage : 01

01-EE-2224-TRA-61563100

Dossier : AG7 - AG7EXPULSI

Marché : M - 230717001-1

Délai

Date limite exécution : 27/05/2025

Observations

MUT EX IVART

Logement Vacant

Passer prendre les clés à l'agence DE BOURG

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
PL00001 Forfait de déplacement	1,00	46,37	46,37	4,64	51,01
PL00007 2 cuves+égouttoir 120x60 Inox Nid d'Abeille 18/10, système vidage et joints compris + bouchons	1,00	257,63	257,63	25,76	283,39
PL00010 3 portes, long 120 Traité hydrofuge, mélaminé blanc, système fermeture, joints compris	1,00	257,63	257,63	25,76	283,39
PL00033 Réfection d'un joint silicone baignoire compris dépose, nettoyage, mise en place	1,00	51,53	51,53	5,15	56,68
				Total H.T.	613,16
				Total TVA	61,31
				Total TTC	674,47

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Facture libellée au nom de **SEMCODA**

et à adresser en 1 exemplaire à **SEMCODA AGENCE DE BOURG EN BRESSE**

EDN5



Bon de Commande

N° : 1010192 du 12/05/2025

P-MUT

SEMCODA
AGENCE DE BOURG EN BRESSE
28, rue de la Grenouillère
CS 81050
01010 BOURG EN BRESSE CEDEX
Tel:04.74.22.83.27

Demande de travaux suivie par FRADET LANCIOLI Isabelle le 12/05/2025

Le Responsable
Nom et Signature

Le Responsable d'Agence

Romuald RICHONNIER

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

SEMCODA
Agence de Bourg-en-Bresse
28 Rue de la Grenouillère
01000 BOURG EN BRESSE
Tél. 04 74 22 83 27 - Mail : bourgenbresse@semcoda.com

Attestation simplifiée de TVA en page suivante

Facture libellée au nom de **SEMCODA**

et à adresser en 1 exemplaire à **SEMCODA AGENCE DE BOURG EN BRESSE**

EDN5



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEM CODA**

Adresse : **AGENCE DE BOURG EN BRESSE 28, rue de la Grenouillère CS 81050 01010 BOURG EN BRESSE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **630 Grande Rue 01240 LENT**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **BOURG EN BRESSE**

le **12/05/2025**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1010192